MINISTERE DE L'EDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA CULTURE

DGEE DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

TE FARE TAUHITI NUI MAISON DE LA CULTURE

Cahier des charges
Heiva hīmene tumu : « 'A fa'a'oto i tō 'oe Fenua 'e tō 'oe Moana »
Deuxième édition 2024-2025

L'apprentissage des *hīmene tumu* ou des chants traditionnels polyphoniques à l'école s'inscrit dans le cadre des programmes de l'enseignement des langues et culture polynésiennes et de l'éducation musicale. Son enseignement, à l'instar de celui du *'ōrero*, contribue à la transmission du patrimoine culturel et historique de notre *fenua*. Afin de valoriser cet art ancestral, le pôle LCPP de la DGEE organise, en partenariat avec la Maison de la Culture, *Te Fare Tauhiti Nui* et sous l'égide du ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la culture ; la deuxième édition du *Heiva hīmene tumu* autour de la thématique « *'A fa'a'oto i tō 'oe Fenua 'e tō 'oe Moana* ».

Généralités

Depuis la nuit des temps, le chant rythme la vie du Polynésien. Par son contenu, il permet de transmettre le savoir, le savoir-faire et le savoir-être de nos ancêtres.
Les chants polyphoniques traditionnels, interprétés lors des grandes manifestations, marquent la fierté du peuple fredonnant les légendes polynésiennes, les histoires des familles royales, les hauts faits de guerre, des héros ; mettant en exergue des toponymes, la beauté et la générosité de la nature.

1. Les *hīmene tumu* de la deuxième édition

Pour cette deuxième édition, deux types de chants polyphoniques traditionnels seront mis en lumière : le *hīmene rū'au* et les *hīmene tārava.*
Notons que les *tārava* sont regroupés en trois aires linguistiques qui ont développé des particularités : *Tahiti, Raromata'i, et Tuha'a pae*.

Pour plus d'informations sur ces deux types de chants, nous vous invitons à consulter :
- l'outil pédagogique de la DGEE intitulé « 'A tārava, 'a rū'au, 'a 'ūtē ana'e ! 'Ia 'ūtē te vārua » ;
- le livret de la Direction de la Culture et du patrimoine intitulé « Hīmene tārava ».

Les dossiers pédagogiques réalisées par le Conservatoire Artistique de la Polynésie française – *Te Fare 'Upa Rau*, portant sur l'apprentissage des *hīmene rū'au* sont également disponibles en ligne aux adresses suivantes :
TOME 1-Cycle 3 : https://www.ebooks.education.pf/himene-ruau-cycle-3/
TOME 1-Cycle 4 : https://www.ebooks.education.pf/himene-ruau-cycle-4/

2. Principales modalités de la rencontre

3.a. Public concerné

Pour cette deuxième édition, la rencontre est ouverte aux élèves de tous les établissements scolaires publics et privés, du cycle 3, des CJA, des collèges (dont SEGPA), des lycées professionnels et des lycées généraux et technologiques de Tahiti et de Moorea.

3.b. Les différentes étapes du *Heiva hīmene tumu*

Le *Heiva hīmene tumu* se déroulera en deux étapes et selon le calendrier suivant.

- *Fa'a'ati hīmene tumu* : du 11 au 20 mars 2025, dans les écoles et établissements scolaires.
- *Heiva hīmene tumu* : Jeudi 17 avril 2025, au Grand théâtre de *Te Fare Tauhiti Nui.*

3.b.1. Etape 1 : *Fa'a'ati hīmene tumu*

Du 11 au 20 mars 2025, plusieurs jurys constitués se déplaceront simultanément dans les écoles et établissements scolaires de Tahiti et de Moorea pour évaluer les prestations des classes volontaires qui souhaitent participer à cet événement artistique et culturel. Ce tour des écoles et des établissements constitue la première étape de pré-sélection.

Le calendrier prévisionnel de passage des jurys est indiqué ci-après. Les dates et horaires de passage précis seront communiqués aux participants en amont.

Dates	Secteurs du jury 1	Secteurs du jury 2	Secteurs du jury 3	Jury 4
11 au 14 mars 2025	Papeete - Pira'e	Faa'a - Punaauia	Paea - Papara Teva i Uta	Moorea
17 au 20 mars 2025	Arue - Mahina	Papeno'o - Hitia'a	Taiarapu	

Chaque jury du *Fa'a'ati hīmene tumu* est constitué de 3 membres : 1 membre du pôle LCPP, un enseignant référent pour l'enseignement des LCP basé sur Tahiti et 1 expert en *hīmene tumu.*
Au terme du *Fa'a'ati hīmene tumu*, les différents jurys se réuniront pour sélectionner les classes ou groupes de classe qui participeront au *Heiva hīmene tumu.* La sélection des participants se fera sur la base des critères indiqués au point **3.c.** ci-dessous.

3.b.2. Etape 2 : le *Heiva hīmene tumu*

Le *Heiva Hīmene tumu*, organisé par le pôle LCPP de la DGEE se déroulera le jeudi 17 avril 2025, au Grand théâtre de *Te fare Tauhiti Nui*. L'événement réunira 10 écoles et établissements sélectionnés par les jurys du *Fa'a'ati hīmene tumu.*

Les participants présenteront les *hīmene tumu* de la première étape et la durée maximale de la prestation (6 minutes)[1] devra être respectée.

Le *Heiva Hīmene tumu* du 17 avril 2025 sera capté par l'équipe de production audiovisuelle de la DGEE pour une rediffusion de l'événement sur le site de la DGEE et sur sa page FACEBOOK, afin de valoriser le travail des élèves et des équipes. A cet effet, les enseignants sont chargés d'informer les parents des élèves participants et de conserver les autorisations parentales requises. Les documents seront transmis au pôle LCPP avant le 28 mars 2025.

A l'instar des sorties de classe ordinaires, les enseignants des classes participantes renseigneront les formulaires dédiés pour garantir la sécurité des délégations lors du déplacement le jour de l'événement. Pour les écoles et les établissements des enseignement publics et privés, les transports terrestres seront pris en charge par la DGEE. Les modalités de prise en charge vous seront transmises ultérieurement et après le *Fa'a'ati hīmene tumu.*

---

[1] Le respect du temps imparti contribue au bon déroulement de l'événement et la fluidité du spectacle dans son ensemble. Cela permet également aux délégations de rejoindre leur école et établissement selon les horaires prévus.

3.c. Les critères de pré-sélection du *Fa'a'ati hīmene tumu*

- Nombre de participants : une école ou un établissement peut être représenté(e) par une ou deux classes. Le nombre total de participants est fixé à **20-25 élèves minimum et 60 élèves maximum par école ou par établissement**.
- La prestation des élèves comprendra **au moins 2 chants** relevant du *hīmene rū'au* et/ou du *hīmene tārava* et ne devra pas excéder **6 minutes (présentation des chants et de la prestation comprises).**
- Une attention particulière sera accordée à la **tenue des élèves**, à leur originalité et au choix des couleurs et matériaux utilisés.
- **La grille de notation du jury** pour l'étape de pré-sélection du *Fa'a'ati hīmene tumu* est jointe au présent cahier des charges. **Elle constitue des repères** pour les enseignants et les élèves.

3. Inscription des classes et calendrier

Pour le 12 décembre 2024 au plus tard, les documents annexés[2] au cahier des charges et dûment complétés seront transmis au pôle LCPP de la DGEE, à l'adresse : lcpp@education.pf .

Annexe 1: Formulaire de participation
Annexe 2: Canevas pour les textes de chants
Annexe 3a : Autorisation-captation-utilisation-image-voix-mineur **ou**
Annexe 3b : Autorisation-captation-utilisation-image-voix-majeur.

Pour les annexes 3a et 3b, la transmission sera requise avant le vendredi 28 mars 2025.

Calendrier du *Heiva hīmene tumu*

Dates	Opérations
du 23 septembre au 12 décembre 2024	Campagne d'inscription
12 décembre 2024	Date limite d'inscription
24 au 28 février 2025	Constitution des dossiers des jurys et organisation des passages dans les écoles et établissements scolaires
04 mars 2025	Communication du calendrier du *Fa'a'ati hīmene tumu* aux écoles et établissements inscrits
11 au 20 mars 2025	*Fa'a'ati hīmene tumu* : évaluation des prestations des élèves et pré-sélection des classes
21 mars 2025	Sélection des classes participantes au *Heiva hīmene tumu*
	Communication des sélections des jurys aux écoles et établissements
24 au 28 mars	Réservation des transports par les écoles sélectionnées puis transmission des devis au pôle LCPP
	Transmission par les écoles sélectionnées des autorisations parentales requises au pôle LCPP
17 avril 2025	Rencontre des écoles et établissements : *Heiva hīmene tumu*

[2] Ces documents sont essentiels pour les membres des jurys et pour l'organisation du *Fa'a'ati et du Heiva hīmene tumu*.